

## AVIS PUBLIC

2015-020

### Demande de dérogation mineure no. 2015-003

**Suivant les dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 145.6), avis public vous est donné de ce qui suit :**

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 14<sup>e</sup> jour de décembre 2015 à 20 h, à la salle du conseil située au 2 rue de l'École à Chute-aux-Outardes.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n<sup>o</sup> 2015-003.

Nature de la demande :

La demande concerne les dispositions du règlement de zonage qui traitent de la superficie des enseignes détachées et celles du même règlement qui traitent des enseignes rattachées au bâtiment.

Effet de la demande :

La demande aurait pour effet de :

- i. D'autoriser l'installation d'une enseigne d'une superficie de 6.24 mètres carrés alors que le règlement prévoit un maximum de 2.5 mètre carrés (*article 6.12.1.1.2*);
- ii. D'autoriser l'installation d'une enseigne de 1.20 mètres de hauteur alors que la hauteur du mur de la marquise est de 1.00 mètre et que le règlement interdit tout dépassement du toit ou des murs en hauteur ou en largeur (*article 6.4.1.1*).

Identification du site concerné :

L'immeuble affecté est constitué du lot 5 148 088 du cadastre du Québec. Il porte le numéro civique 191 rue Vallilée à Chute-aux-Outardes.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 13<sup>e</sup> jour de novembre 2015.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

X

Software required, please download  
from <http://www.arx.com>

Rick Tanguay



## Certificat de publication

Avis Public n° 2015-020

Je, Rick Tanguay, directeur générale et secrétaire-trésorier de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 13 novembre 2015.

De plus le 13 novembre 2015, une copie du présent avis à été transmis par courrier recommandé au demandeur et aux propriétaires des immeubles voisins, susceptibles d'être intéressés par la demande.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce <sup>e</sup> jour de novembre 2015.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

X

Software required, please download  
from <http://www.arx.com>

Rick Tanguay